PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan de zonage
Plan des risques et nuisances

Echelle 1/5000è

Pièce n°	Projet approuvé	Modification simplifiée n°1
04-3	13 Février 2020	16 Mars 2022

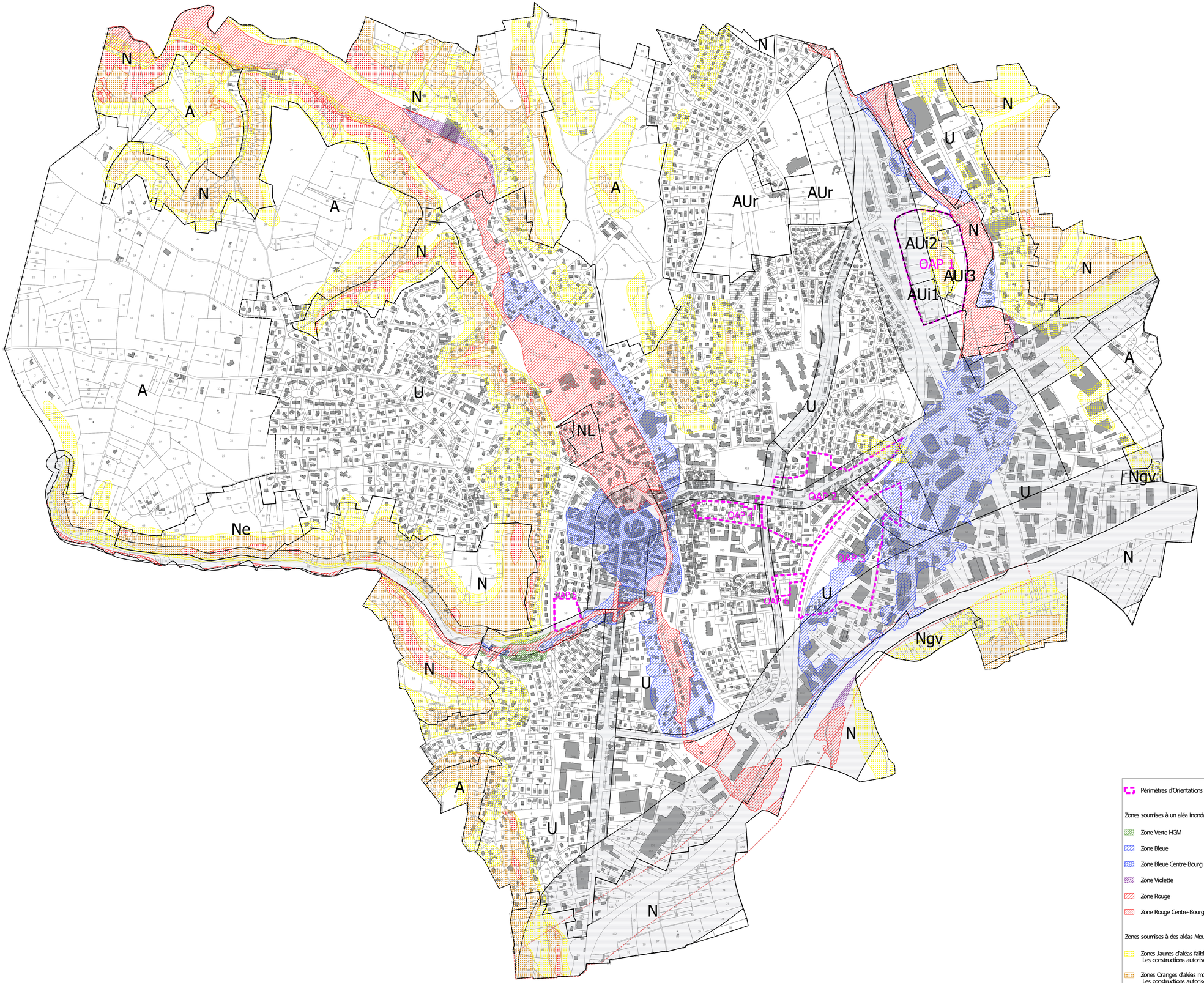

Périmètres d'Orientations d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme (voir Pièce n°3 du PLU)

Zones soumises à un aléa inondation et réglementée par le Plan de Prévention des Risques Inondation du Garon, approuvé le 11 juin 2015

- Zone Verte HGM
- Zone Bleue
- Zone Bleue Centre-Bourg
- Zone Violette
- Zone Rouge
- Zone Rouge Centre-Bourg

Zones soumises à des aléas Mouvements de terrains au sein desquelles les constructions sont réglementées

- Zones Jaunes d'aléas faibles Coulées de boues et Glissements de terrain :
  Les constructions autorisées sont soumises à des règles spécifiques (se reporter au Règlement du PLU - Pièce n° 5)
- Zones Oranges d'aléas moyens Glissements de terrain :
  Les constructions autorisées sont soumises à des règles spécifiques (se reporter au Règlement du PLU - Pièce n° 5)
- Zones Rouges d'aléas forts inconstructibles

- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre au sein desquels s'appliquent des normes d'isolation acoustique renforcées
- Périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique relative au projet de l'A45 (à titre informatif)